

26 avr 2024 -17:38

Appartient à Conseil des ministres du 26 avril 2024

Remboursement des coûts liés à l'évacuation de Gaza des Belges et réfugiés reconnus

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'inscription d'un montant à charge de la provision interdépartementale fédérale pour financer les coûts de l'évacuation de Gaza des Belges et réfugiés reconnus.

Actuellement, la Belgique fournit une aide pour quitter Gaza aux Belges et aux réfugiés reconnus en Belgique, ainsi qu'aux membres de leur famille nucléaire. Les frais d'assistance concernent les renforts temporaires des postes impliqués dans les évacuations, les frais de transport, les frais de logement, les petits achats alimentaires/sanitaires urgents pour les évacués.

Au 24 avril 2024, un total de 736 Belges, réfugiés reconnus, membres de la famille nucléaire à Gaza ont été identifiés depuis le début de la crise : 516 personnes ont été évacuées et 220 sont sur place.

Jusqu'à présent, c'est le service administratif à comptabilité autonome chargé des affaires consulaires du SPF Affaires étrangères qui préfinance les coûts engendrés par les évacuations de Gaza. Il s'agit ici du premier dossier de demande de remboursement via la provision interdépartementale fédérale, l'assistance pour les évacuations n'étant pas terminée. Le Conseil des ministres a approuvé l'inscription d'un montant de 286.038,76 euros à charge de la provision interdépartementale fédérale pour financer ces coûts.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://lahbib.belgium.be>

Olivier Schotte
Porte-parole (FR)
olivier.schotte@diplobel.fed.be

Remy Esquiliche
Porte-parole (NL)
remy.esquiliche@diplobel.fed.be